

ACADÉMIE DE
NANTES

COLLÈGE PUBLIC 0442835t

44300 NANTES

**PROCÈS VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2023-2024

Quorum : 11

Numéro de séance : 7

Nombre des présents :

Date de convocation : 24.06.2024

Nombre d'absents excusés :

Présidence de : Cathy RODIER

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation
2. Affaires pédagogiques				
2.1 Répartition sur proposition du CE	Vote			
2.2 Question diverse	Motion			

Annexes : Nouvelle proposition et répartition de la DG rentrée 2024 sur proposition du CE ; motion

Signatures :

La Présidente



La Secrétaire



PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION du collège 0442835t

Séance extraordinaire du : 27 juin 2024

Qualité	Titulaires	Suppléants						
		P	A	E				
Administration	Chef d'établissement RODIER Cathy	X						
	Adjoint DE JAGER Stéphanie			X				
	Gestionnaire KERIVEL Marie-Pierre	X						
	CPE LOISANT Charlotte			X				
Élus locaux	Conseiller départemental MENARD Michel			X				
	Conseillère départementale GIRARDOT-MOITIE Chloé			X				
	Adjointe au Maire PIAU Catherine			X				
Personnalité qualifiée								
Sous-Total		2	0	5	0	0	0	
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement BERILLON Gwénaëlle COMBE Benoît TRUJILLO Flavie HOUILLOT Olivier GUITTOT Pauline MOUSSON Tristan	X						
		X						
		X						
			X		CHERRE Vincent	X		
			X					
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé TORNIER Claire DIX-NEUF Fabien	X		X	BOULO Véronique	X		
Sous-Total		5	2	1		2	0	0
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves AZIZI Lineda BEYLAT Nathalie HERVE Carole MAURIN Alexandra LEMONNIER Elise LAIR Sylvia	X						
		X						
		X		X	JOUVE Stéphanie	X		
			X					
		X						
	Élèves ABDULLA Aya LEMONNIER Anouk			X				
			X					
Sous-Total		4	1	3		1	0	0
Total		11	3	9		3	0	0

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 18h06.

Madame Boulo, secrétaire de direction, est désignée secrétaire de séance.

RUBRIQUE I. AFFAIRES PEDAGOGIQUES

1. Ventilation Dotation Globale

Madame la Principale présente la nouvelle répartition de la Dotation Globale suite aux remarques faites par les représentants des personnels : ne sont utilisés que les moyens alloués et fléchés pour les groupes en français et en athématiques, les heures supplémentaires annuelles HSA sont allégées en Sciences et Vie de la Terre, des groupes sciences sont mis en place sur le niveau 5^{ème} du fait d'effectifs plus conséquents ce qui crée un bloc de moyen provisoire en SVT, augmentent les BMP en technologie et physique-chimie (de 3h à 4.5h). Vu les effectifs de 6^{ème}, il n'est pas proposé de groupes sciences en 6^{ème} qui sont à 23 élèves par division en tenant compte des deux élèves en dispositif ULIS.

Arrivée de Mme Azizi à 18h15.

M. Combe, représentant des personnels, apporte des références aux textes de loi pour présenter la ventilation de la structure, propre aux enseignants. Il rappelle un cas de jurisprudence qui fait qu'il en a le droit. Avant le vote il aimerait le rappel de la dotation exacte. Madame la Principale présente des photocopies du dernier TRM en lien avec les services : elle rappelle que des heures ont déjà pu être transformées (dans un sens comme dans l'autre) selon les BMP déjà alloués (exemple en arts plastiques). La dotation ne peut donc se calculer selon le CA de février puisqu'il était calculé sur 19 divisions, comme expliqué lors du CA du 24 juin. Il est précisé également que des moyens revus à la baisse en mathématiques ont fait revoir la répartition des HSA et donc les 4 heures de moins sont calculés ainsi : -2 HSA – 2HP.

Une parent d'élève représentante intervient en expliquant qu'il est important qu'en classe de 6^{ème}, notamment en sciences, les enfants restent dans la même division : la création d'un groupe supplémentaire nécessite d'extraire 3 / 4 élèves dans chaque division. Cela n'est pas toujours bien compris par l'élève ni dans son intérêt, sous condition que les effectifs restent faibles.

Madame la Principale précise qu'effectivement, à plus de 130 élèves sur le même niveau la question ne se poserait pas ; effectivement créer des groupes c'est au détriment de d'autres dispositifs parfois.

Après tergiversations, il est proposé par M. Combe de voter tout d'abord la proposition du chef d'établissement. Si vote majoritaire contre, il sera alors soumis au vote la proposition des enseignants. Il est demandé si les parents ou personnels représentants souhaitent voter à bulletin secret : réponse négative.

Vote

- Pour : 13
- Contre : 1
- Abstention : 0

La ventilation présentée par Mme La Principale est ainsi actée.

Sortie de Mme Bérillon à 19h04.

2 Motion

Comme évoqué en fin de CA dernier, les remplacements des agents ATTEE ont été difficiles. Madame La Principale lit la motion. Celle-ci ne sert pas à mettre en difficulté le Conseil Départemental de Loire-Atlantique qui fait ce qu'il peut compte tenu des difficultés de recrutement qui perdurent. Cependant, le conseil d'administration évoque son

inquiétude pour les personnels en poste qui malgré l'allègement des tâches (mode dégradé) souffrent de la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Principale lève la séance à 19h09.

Motion présentée au CA du jeudi 27 juin 2024

Cette année scolaire encore, des agents ATTEE polyvalents absents n'ont pas pu être remplacés. Nous connaissons la difficulté rencontrée par le Conseil Départemental sur le recrutement et les agents en situation d'aménagements particuliers, malgré la mise en place d'équipe volante.

Ces non remplacements ont malgré tout des conséquences sur les collègues agents territoriaux présents malgré des tâches à accomplir en mode dégradé. Des agents qui peuvent avoir eux-mêmes des aménagements de poste. De plus, les emplois du temps ont dû être revus quotidiennement pour pallier à ces manques, entraînement des adaptations quotidiennes des agents polyvalents et du service gestion.

Le non remplacement de l'agent d'accueil en arrêt alors que tous les organes de sécurité sont présents dans ce bureau unique affecte également les postes administratifs du collège qui n'ont pas pour missions à remplacer les agents polyvalents. De plus, les organes de sécurité supposent une formation type adaptée.

